

## Programme de formation<sub>v5</sub>

### CACES® R489 \_ Chariot à conducteur porté

cat 1A et/ou 1B et/ou 2B et/ou 3 et/ou 4 et/ou 5 et/ou 6

Intitulé de la formation	Code RS*	Nom du certificateur	Date d'enregistrement de la certification
Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 489 catégorie 1A : Transpalette à conducteur porté sans élévation du poste de conduite	RS6866	INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE	31/10/2024
Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) – Recommandation 489 catégorie 1B : Gerbeurs à conducteur porté à hauteur de levée > 1,20 m	RS6867		
Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) – Recommandation 489 catégorie 2B : Chariots tracteurs industriels	RS6868		
Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) – Recommandation 489 catégorie 3 – Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux	RS6869		
Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) – Recommandation 489 catégorie 4 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux à capacité nominale > 6 tonnes	RS6871		
Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) – Recommandation 489 catégorie 5 : Chariots élévateurs à mat rétractable	RS6870		
Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) – Recommandation 489 catégorie 6 : Chariots élévateurs à poste de conduite élevable	RS6872		

\* enregistrement au Répertoire Spécifique





## Durée

De 14 heures à 35 heures selon le nombre de catégories et l'expérience du stagiaire.



## Public visé

Toute personne appelée à conduire et travailler avec les chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.



## Prérequis

- Savoir communiquer en français.
- Etre médicalement apte.



## Objectifs pédagogiques

- Conduire en toute sécurité les chariots de manutention automoteurs à conducteur porté et les différents types d'équipements.
- Assurer la maintenance de premier niveau de son matériel et des équipements.
- Communiquer les anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.
- Réaliser le test «CACES® R489» selon le référentiel en vigueur.



## Description / Contenu

### Formation théorique :

- Réglementation : connaissances générales (rôle et responsabilité des différents acteurs...).

- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté : terminologie, caractéristiques générales, équipement de sécurité...
- Principaux types de chariots à conducteur porté : les catégories de chariot.
- Règles de circulation applicables aux chariots à conducteur porté : panneaux et marquages.
- Risques liés à l'utilisation des chariots à conducteur porté : liés au fonctionnement du chariot, à la conduite, aux déplacements du chariot...
- Lecture d'un tableau / un abaque de charges.
- Règles de chargement et déchargement des véhicules : calage, immobilisation.
- Identification des produits dangereux : pictogrammes, risque lié à la manutention.
- Exploitation des chariots à conducteur porté.
- Vérification d'usage des chariots à conducteur porté : opération de maintenance, anomalie...

### **Formation pratique :**

- Prise de poste et vérification : documents, contrôles visuels et dynamiques...
- Adéquation : environnement, charge...
- Conduite : circuler à vide, circuler en charge.
- Manœuvre : prendre, déplacer et déposer au sol une charge palettisée/gerber et dégerber/stocker et déstocker/charger et décharger un véhicule par l'arrière depuis le quai.
- Fin de poste, opération d'entretien quotidien, maintenance

### **Test théorique et pratique selon la catégorie définie.**



### **Méthodes mobilisées**

- Formation théorique magistrale (interrogative et expositive) et démonstrative commentée pour la pratique.
- Exposés technologiques illustrés par des moyens audiovisuels. Formation pratique réalisée sur zone d'évolution selon la catégorie de chariot choisie. Remise d'un livret de formation.



## Modalités d'évaluation

Evaluation : Test théorique et pratique effectué par un testeur habilité.

Sanction : Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) en application de la recommandation visée (si réussite aux tests).



## Modalités et délais d'accès

Nous avons des sessions toutes les semaines selon places disponibles par l'intermédiaire de nos centres de formation partenaires.

Nos formations sont accessibles à la demande :

- de l'employeur / du salarié / du demandeur d'emploi

L'entrée en formation est accordée sous réserve de la validation des financements et à la suite d'un entretien téléphonique ou échange mail pour définir les besoins du bénéficiaire.



## Tarif

Les conditions tarifaires sont disponibles sur notre site internet ou sur demande de devis.



## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles sous conditions. Merci de consulter au préalable notre référent handicap, pour échanger sur les besoins d'adaptation de la formation :

[referent.handicap@impact-formation.fr](mailto:referent.handicap@impact-formation.fr)